

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public d'entrée en vigueur

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 9 janvier 2023, la Municipalité du Village de North Hatley a adopté le règlement intitulé « Règlement 2022-660 régissant la taxe foncière et les taux de compensation des services afin de pourvoir aux dépenses pour l'année 2023 »

Ce règlement a pour objet de déterminer les taux de taxe foncière et de compensation pour les divers services octroyés par la Municipalité afin de pourvoir aux dépenses de l'année 2023.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville à l'adresse suivante :

3125, chemin Capelton,
North Hatley, (Québec)
J0B 2C0

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 11 JANVIER 2023.

Benoit Tremblay
Directeur général